



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Crise du transport sanitaire privé et accès aux soins en ruralité

Question écrite n° 15275

Texte de la question

Mme Nadine Lechon interroge Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la situation du transport sanitaire privé en milieu rural. De nombreuses entreprises de transport sanitaire alertent aujourd'hui sur une dégradation extrêmement préoccupante de leur situation économique, liée notamment à la hausse des coûts du carburant, des charges salariales, des assurances et du matériel, dans un contexte de fragilisation des trésoreries et de baisse d'activité. Dans des départements ruraux comme la Dordogne, cette situation ferait peser un risque croissant sur la permanence des soins ambulanciers (UPH) et, plus largement, sur l'accès aux soins des patients éloignés des centres hospitaliers. Les professionnels du secteur estiment notamment que les modalités actuelles de rémunération des gardes ambulancières ne permettent plus de couvrir les coûts réels d'exploitation dans les territoires ruraux caractérisés par de longues distances et un faible volume d'interventions. Plusieurs fédérations professionnelles évoquent désormais un risque de défaillances d'entreprises et de désengagement de certains opérateurs des dispositifs de garde. Elle lui demande donc quelles mesures le Gouvernement entend mettre en œuvre afin de garantir le maintien du maillage ambulancier dans les territoires ruraux, d'adapter le financement de l'UPH aux spécificités des départements ruraux et d'apporter, à court terme, des réponses aux difficultés économiques rencontrées par les entreprises de transport sanitaire privé.

Données clés

Auteur : [Mme Nadine Lechon](#)

Circonscription : Dordogne (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15275

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Ministère attributaire : [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 mai 2026](#), page 4364